

FINANCES LOCALES
**Faire mieux
avec moins**



LE MANIFESTE



FINANCES LOCALES

Faire mieux avec moins

LE MANIFESTE

La libre administration des collectivités, la stricte compensation des compétences transférées ou encore la capacité des collectivités locales à lever l'impôt, sont autant de principes qui ont fondé il y a plus de trente années l'organisation décentralisée de la République. Principes aujourd'hui sérieusement malmenés, pour ne pas dire battus en brèche, par les crises économiques de la zone euro et le redressement indispensable des finances publiques.

A cela s'ajoutent les nombreuses réformes récentes, qui complexifient les relations entre l'État et les collectivités locales, et multiplient les contraintes dans l'organisation de nos finances publiques : le remplacement de la taxe professionnelle, la mise en place de dispositifs destinés à favoriser l'égalité entre collectivités, ou encore la fixation de seuils pour être chef de file dans les projets de financements croisés.

Pour tenter de redonner un équilibre - jamais atteint depuis 1974 - à l'ensemble de la sphère publique (État et ses satellites, organismes de sécurité sociale, et administrations publiques locales), le Gouvernement et le Parlement ont validé fin 2012 des mesures de redressement. Celles-ci sont devenues obsolètes avec la stagnation économique et la moindre dynamique des recettes attendues.

La loi de programmation des finances publiques 2012 - 2017 a déjà fixé des objectifs stricts de redressement à l'État, à la sécurité sociale, et aux administrations publiques locales, afin que le solde structurel annuel des administrations publiques respecte le seuil de -3% de déficits qui a été fixé au niveau européen.

Avec le retard pris par rapport à la trajectoire de la loi de programmation, l'effort nécessaire va être encore plus élevé que prévu. La France a confirmé devant les instances européennes son engagement à faire un effort d'économies de 50 milliards

d'euros à l'horizon 2017. Ces réformes sont contenues dans le programme national de réforme et le programme de stabilité, dont le volet « collectivités locales » est actuellement en discussion dans la loi de finances initiale pour 2015.

D'après le scénario envisagé par les Pouvoirs publics, la réduction mécanique programmée des transferts financiers de l'État va atteindre 3,7 milliards d'euros par an à compter de l'an prochain, pour arriver à un total de 11 milliards d'euros en 2017, soit 22% des efforts d'économies demandés à l'ensemble des administrations publiques (contre 18 milliards d'euros demandés à l'État et à ses satellites, et 21 milliards aux organismes de sécurité sociale d'ici à 2017).

Les transferts financiers de l'État vers les collectivités locales, vont subir en cumulé une amputation de près de 28 milliards d'euros entre 2013 et 2017. L'équivalent de l'épargne brute dégagée annuellement par les collectivités locales.

S'ils ne contestent pas la nécessité de réduire globalement le niveau des dépenses publiques, et de faire des efforts de gestion au niveau local (suivi plus rigoureux de la dette, meilleure mise à jour de l'inventaire de l'état de l'actif, mutualisation des services supports, etc.), **les élus locaux, et plus particulièrement ceux des Villes de France, s'interrogent sur la justesse de l'effort demandé au secteur public local** et plus globalement sur ses répercussions macro-économiques.

En effet, l'effort qui est demandé au secteur public local est une réduction en valeur, alors que les efforts qui portent sur les organismes de sécurité sociale sont jusqu'ici effectués sur une progression tendancielle (Ondam). En termes de poids et d'efficacité, **la priorité doit sans doute être accordée à une politique de réduction plus ambitieuse des dépenses sociales, qui représentent plus de la moitié de la dépense publique.**

Tailler à la « hache » dans les transferts financiers de l'État vers les collectivités locales revient à pénaliser le secteur public local, et à court terme, **à diminuer l'investissement** dans l'habitat, les travaux publics, et par ricochet à faire baisser l'emploi local. Cela aboutit aussi à revoir l'étendue et la qualité des services publics locaux proches de la population (animation sportive et culturelle, soutien associatif, etc.), et dont certains ont d'ores-et-déjà été réduits.

Est-il besoin de rappeler qu'à l'inverse de l'État, **les collectivités locales sont déjà tenues en pratique par la « règle d'or » : elles ne peuvent emprunter que pour rembourser leurs dépenses d'équipement**. À ce titre, elles ne contribuent pas directement aux « déficits publics ».

À l'origine de l'essentiel des infrastructures et des équipements publics (70% du total), il est capital de réaffirmer, que prises globalement, **les collectivités locales ne sont pas le maillon faible de la dépense publique** (environ 20% de la dépense et moins de 10% de la dette).

Au-delà de l'intensité de l'effort porté par le secteur public local par rapport aux autres acteurs de la dépense publique, il y a aussi la question de son étalement puisqu'avec le rythme de baisse projeté, le Gouvernement va parvenir sans forcer, à effacer dès l'an prochain 25 ans de péréquation (dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation...) et d'intensification des efforts en direction des villes et des quartiers défavorisés...

Sans renforcement de la péréquation, qu'elle soit verticale ou horizontale, un tel scénario risque d'être de plus en plus insupportable à vivre pour les territoires infra-métropolitains.

Si les élus locaux veulent demain investir, ils devront résoudre une équation qui n'a plus rien à voir avec les précédents cycles électoraux. Il n'est plus question d'alimenter l'autofinancement - aujourd'hui en diminution constante - par une augmentation substantielle des taux des impôts locaux en début de mandat.

Mais avec des charges qui augmentent (revalorisation des agents de catégorie C, augmentation

des cotisations retraites (CNRACL), rythmes scolaires, hausse des tarifs de l'énergie, etc.), elles se trouvent dans une situation sans solution puisqu'elles ne peuvent et ne veulent pas ajouter à la pression fiscale, qui pèse déjà sur les ménages et les entreprises.

Ne pouvant plus agir sur les recettes (dotations en baisse et fiscalité immobilisée), si elles veulent continuer à investir, **les collectivités locales sont invariablement conduites à accéder à l'équilibre par l'ajustement de la dépense**.

La réduction de la masse salariale - qui est à la fois le premier poste des dépenses de fonctionnement et celui qui a la plus grande rigidité - est devenue une priorité absolue pour les villes et intercommunalités de France. La mise en place de revues générales des politiques publiques locales, c'est-à-dire **l'examen minutieux du périmètre et du niveau des services publics proposés par les collectivités, est devenu le leitmotiv de ce mandat municipal 2014 - 2020**.

Dans le même temps, il est nécessaire de lutter aussi sur les variables extérieures de la dépense, sur lesquelles les villes de France n'ont pas d'emprise. La prolifération des normes décidées unilatéralement en direction des collectivités locales en est l'illustration la plus emblématique. Le mouvement n'a malheureusement pas cessé et même si des avancées ont été obtenues avec l'extension des pouvoirs du Conseil national d'évaluation de normes, **les élus attendent avec impatience un véritable choc de simplification des relations entre l'État et les collectivités locales**.

Avec toutes ces perspectives, les villes de France conservent leurs charges de centralité, sans disposer de la richesse fiscale par habitant que l'on rencontre dans des métropoles plus importantes.

Afin de retrouver de réelles capacités décisionnelles et maintenir un investissement local, les propositions qui suivent sont l'expression des maires des villes de France et des présidents de leurs intercommunalités pour **« Faire mieux avec moins »**



FINANCES LOCALES

Faire mieux avec moins

FIXER DES RÈGLES DE BONNE CONDUITE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Constatant que faute de moyens, « *la France s'est abandonnée à une forme de délire normatif* », Villes de France estime qu'une nouvelle réflexion doit être engagée sur les prélèvements obligatoires, les dépenses et les ressources transférées par l'État aux collectivités locales.

Dans un esprit de responsabilité, les villes de France proposent les objectifs suivants :

- **Adopter une loi de financement des collectivités territoriales** qui permettrait de retracer l'ensemble des relations financières avec l'État. L'ajout de dispositions prescriptives, d'objectifs chiffrés, serait conforme à l'objectif constitutionnel de réduction des inégalités.
- **Mettre en œuvre la baisse des dotations** selon une logique de péréquation prenant en compte les ressources et les charges des collectivités, entre niveaux de collectivités, et au sein même de chaque catégorie.
- Au risque d'attenter à la cohésion sociale des villes et de remettre en cause l'éclosion de nombreux projets locaux, **stopper l'inflation des normes** (urbanisme et construction, environnement, sport...).
- **Instaurer une période d'activité parlementaire** dédiée à la simplification et à l'abrogation des normes législatives.
- En matière d'intercommunalité, **insister sur l'effort d'intégration des compétences plutôt que sur l'extension des périmètres**, et mesurer les effets des modifications récentes, selon les territoires ou les compétences concernées. L'accroissement par la taille d'une structure intercommunale est aussi synonyme de nouvelles charges (transports urbains, assainissement collectif, gestion des eaux pluviales...).
- **Assouplir les règles des marchés publics** et des autres contrats publics (DSP...) pour faciliter, en période de crise, la mise en œuvre de la commande publique.

REMETTRE À PLAT LA GESTION LOCALE

Dans un contexte de raréfaction durable des ressources financières, alors que la masse salariale pèse de plus en plus lourd dans des budgets de fonctionnement de plus en plus contraints, la question de la « productivité » et du juste dimensionnement des effectifs des services publics locaux est désormais un sujet de préoccupation affiché et assumé par les élus locaux et leurs équipes de direction.

L'optimisation des effectifs des services publics est désormais un enjeu incontournable pour le bloc local. Dans cette optique les villes de France proposent de :

- **Réformer le statut de la fonction publique territoriale** et rendre les collectivités locales – employeurs – réellement co-décisionnaires des évolutions en matière de statut et de rémunération. Assouplir les évolutions en matière d'avancement, et mieux prendre en compte les aptitudes professionnelles.
- **Favoriser** non seulement **la mutualisation des services** fonctionnels entre les villes et leurs EPCI, mais également le partage des moyens opérationnels et donc de leurs coûts entre toutes les communes membres.
- **S'engager dans un cercle vertueux** où toute nouvelle prestation serait financée en priorité par redéploiement des moyens existants, plutôt que par stratification supplémentaire.
- **Renforcer la fonction contrôle de gestion**, aussi bien pour les activités propres que dans les relations des villes avec leurs prestataires externes.
- **Développer les formations** nécessaires aux élus et cadres territoriaux permettant d'acquérir des compétences, afin d'être mieux armés pour négocier les concessions et les marchés publics.
- **Elaborer un observatoire des pratiques organisationnelles** et managériales, selon les services publics locaux, qui favoriserait le partage de bonnes pratiques.

600

villes françaises

300

intercommunalités

32

millions d'habitants



Pour l'avenir **des villes** et des **intercommunalités**

Depuis le 19 juin 2014, **Villes de France** réunit les élus de la Fédération des Villes Moyennes (FVM), forte de 25 ans d'action. Notre vocation renouvelée : accompagner, valoriser et défendre le rôle incontournable des villes et agglomérations de taille inframétropolitaine qui structurent l'armature urbaine du pays, au service de près de la moitié de la population française.

Le tournant pris par **Villes de France** accompagne celui de la nouvelle carte territoriale en débat, alors que les politiques publiques ont mis l'accent jusqu'à présent sur les métropoles, les régions et les territoires ruraux.

Plus que la taille, c'est la fonction urbaine dans toutes ses dimensions qui fait des agglomérations infra-métropolitaines que nous représentons un ensemble cohérent, partageant les mêmes enjeux de développement.

Ces villes et intercommunalités forment des bassins de vie reconnus pour leur qualité de vie et leur dynamisme ne demande qu'à être stimulé !

Nous entendons défendre et valoriser ces pôles d'équilibre régionaux entre les métropoles et l'espace rural et les conforter comme échelon de proximité pertinent et déterminant pour harmoniser l'aménagement du territoire national.

Dans cette perspective, notre association porte cette identité urbaine en marche, accompagne ses adhérents et défend leurs intérêts spécifiques sur tous les sujets en débat : finances, économie et attractivité locales, innovation et enseignement, services publics de santé et d'éducation, développement durable des aires urbaines...

Villes de France

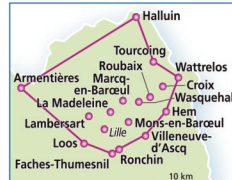
Les villes composant les EPCI*

* EPCI : établissement public de coopération intercommunale

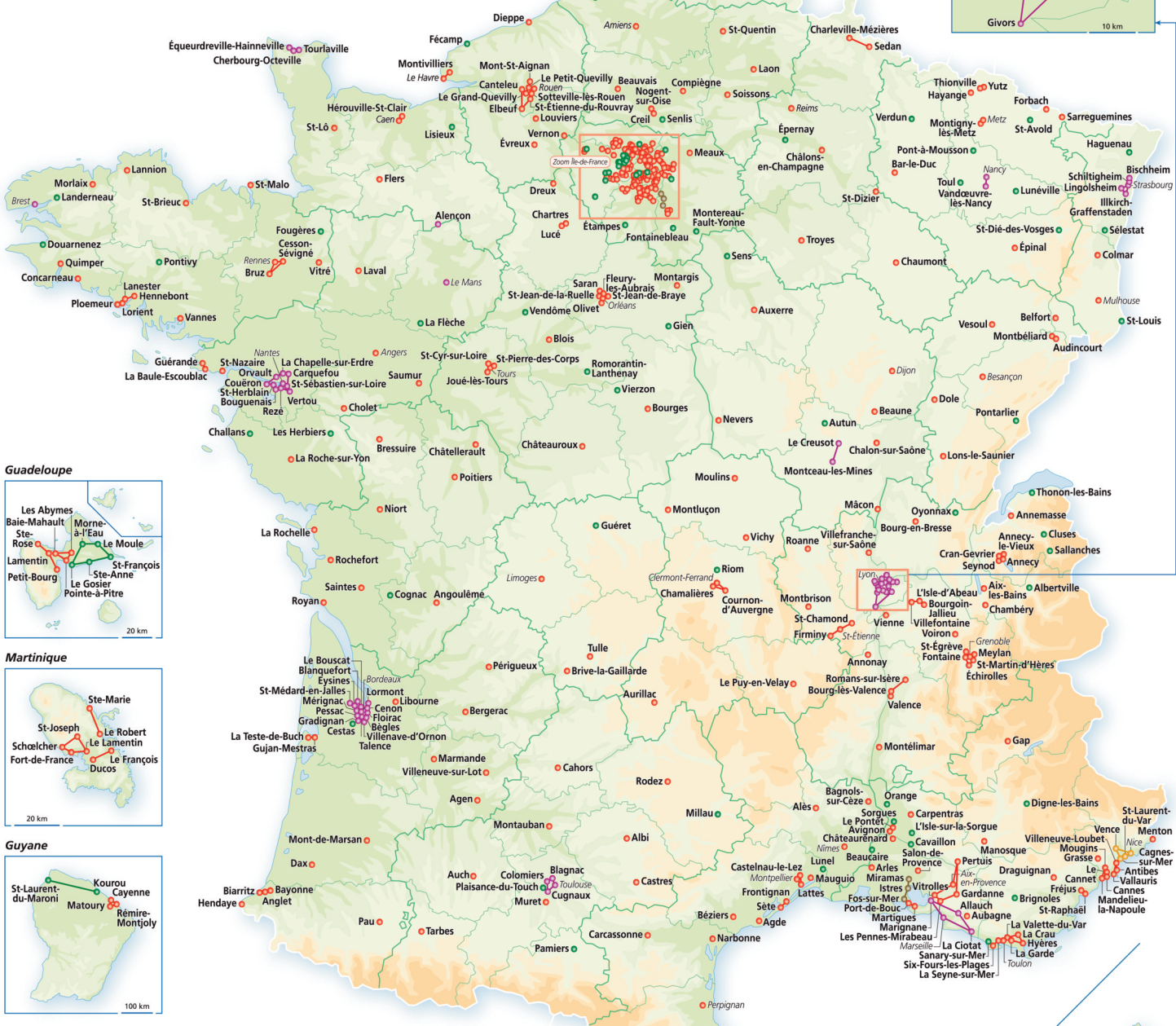
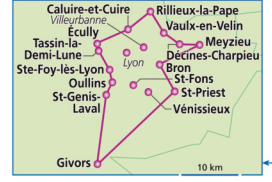
- Communauté d'agglomération
 - Communauté de communes
 - Communauté urbaine
 - Syndicat d'agglomération nouvelle
 - Métropole
- Limite de région
— Limite de département

100 km

CU Lille Métropole



CU de Lyon (Grand Lyon)



Guadeloupe



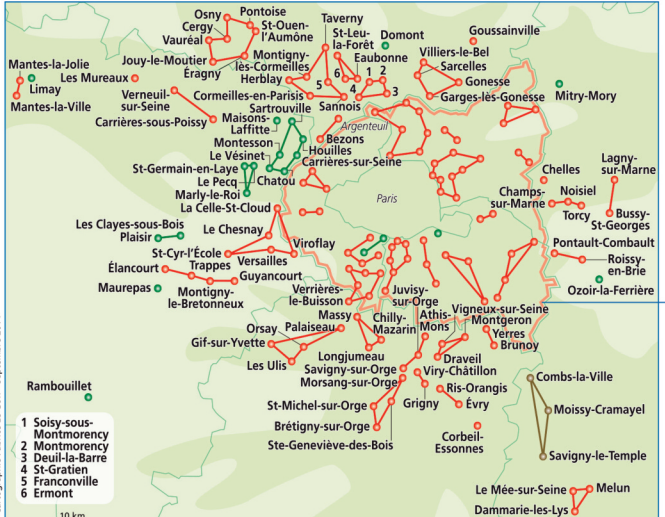
Martinique



Guyane



Ile-de-France



- 1 Soisy-sous-Montmorency
- 2 Montmorency
- 3 Deuil-la-Barre
- 4 St-Germain
- 5 Franconville
- 6 Ermont

La Petite Couronne



- 7 Le Kremlin-Bicêtre
- 8 Arcueil
- 9 Bagneux
- 10 Clichy

Réunion





94 rue de Sèvres
75007 Paris - France
Tél. : +33 1 45 44 99 61
Fax : +33 1 45 44 24 50

courriel : contact@villesdefrance.fr

www.villesdefrance.fr